



Dégradation de limite de propriété

Par **aurore**, le **09/02/2009** à **15:52**

BonjourrrrrLors de la construction de sa maison et aux fins d'accéder au terrain situé à l'arrière de celle-ci - Mr B . a arrasé la terre en limite et en aplomb de mon terrain - sur une longueur d'environ 15m et une profondeur d'environ 1m50 .rnDe ce fait ma clôture a été endommagée - à noter qu'un arbre se situant en limite de propriété a eu ses racines coupées .rrrrCes travaux ont été faits sans concertation préalable -Mr B n'envisage pas de consolidation ce qui risque d'entraîner dans un futur proche un glissement de mon terrain -rrrrPouvez vous me donner des conseils et /ou les démarches à entreprendre.rrrrJe vous en remercie par avance .